

FONDATION CANADIENNE POUR L'INNOVATION

Concours 2023 du Fonds des initiatives scientifiques majeures

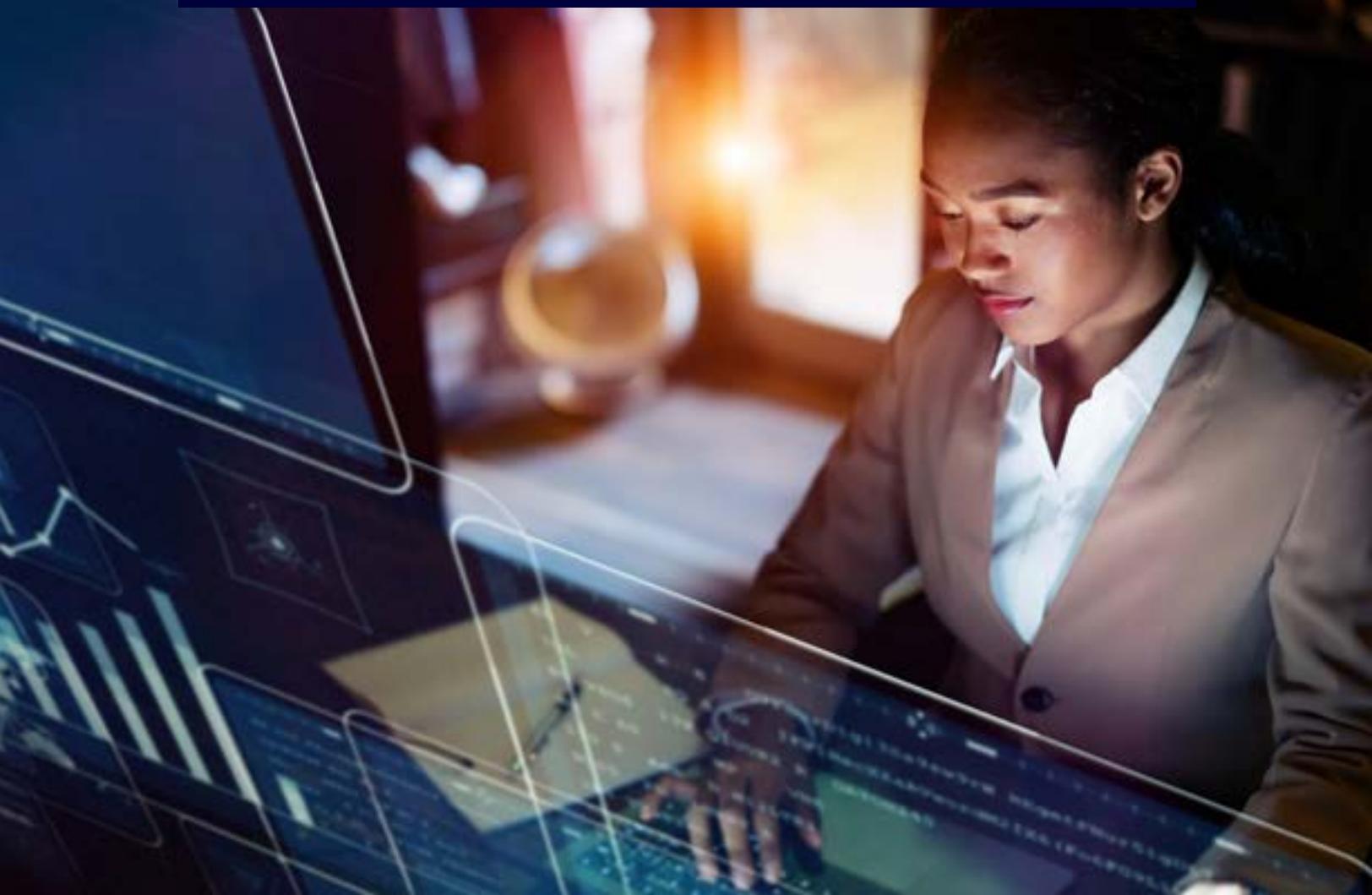
Lignes directrices à l'intention
des membres des comités experts

Juillet 2021

INNOVATION.CA

CANADA FOUNDATION
FOR INNOVATION

FONDATION CANADIENNE
POUR L'INNOVATION



À propos de la Fondation canadienne pour l'innovation

La Fondation canadienne pour l'innovation (FCI) verse des contributions financières aux universités, aux collèges, aux hôpitaux de recherche ainsi qu'aux organismes de recherche à but non lucratif du Canada pour qu'ils puissent accroître leur capacité à mener des recherches de grande qualité.

La FCI investit dans l'infrastructure dont les chercheurs ont besoin pour voir grand et innover, et repousser les frontières du savoir. Ces investissements aident les établissements à attirer et à retenir les meilleurs talents au monde, à former la prochaine génération de chercheurs et chercheuses et à soutenir la recherche de calibre mondial qui renforce notre économie et qui améliore la qualité de vie de la population canadienne.

TABLE DES MATIÈRES

| | |
|---|---|
| À qui s'adressent ces lignes directrices? | 2 |
|---|---|

| | |
|--|---|
| Aperçu du Fonds des initiatives majeures | 2 |
|--|---|

| | |
|-----------------------------|---|
| Objectifs du concours | 2 |
|-----------------------------|---|

| | |
|--|---|
| Processus d'évaluation du mérite du Fonds des initiatives scientifiques majeures | 3 |
|--|---|

| | |
|--|---|
| Première étape – Comité d'évaluation multidisciplinaire : évaluation des avis d'intention..... | 3 |
|--|---|

| | |
|---|---|
| Deuxième étape – Comités experts : évaluation des propositions..... | 3 |
|---|---|

| | |
|---|---|
| Troisième étape – Comité d'évaluation multidisciplinaire : évaluation des propositions..... | 4 |
|---|---|

| | |
|----------------------------|---|
| Critères d'évaluation..... | 4 |
|----------------------------|---|

| | |
|---------------------------|---|
| Échelle d'évaluation..... | 5 |
|---------------------------|---|

| | |
|---|---|
| Principes de l'évaluation du mérite | 5 |
|---|---|

| | |
|----------------|---|
| Intégrité..... | 5 |
|----------------|---|

| | |
|----------------------|---|
| Confidentialité..... | 5 |
|----------------------|---|

| | |
|-----------------------------|---|
| Préjugés inconscients | 6 |
|-----------------------------|---|

| | |
|---------------------------|---|
| Langues officielles | 6 |
|---------------------------|---|

| | |
|---|---|
| Système de gestion des contributions de la FCI..... | 7 |
|---|---|

| | |
|--|---|
| Rôle et responsabilités des comités experts..... | 7 |
|--|---|

| | |
|-----------------|---|
| Présidence..... | 7 |
|-----------------|---|

| | |
|---------------|---|
| Membres | 7 |
|---------------|---|

| | |
|--------------------------|---|
| Personnel de la FCI..... | 8 |
|--------------------------|---|

| | |
|-------------------------------------|---|
| Observateurs et observatrices | 8 |
|-------------------------------------|---|

| | |
|--|---|
| Rencontre avec les établissements demandeurs | 8 |
|--|---|

| | |
|---------------------------------|---|
| Logistique des rencontres | 8 |
|---------------------------------|---|

| | |
|-------------------------|---|
| Échéancier et lieu..... | 8 |
|-------------------------|---|

| | |
|----------------------------------|---|
| Réalisation de l'évaluation..... | 9 |
|----------------------------------|---|

| | |
|---|---|
| Première étape : avant la rencontre | 9 |
|---|---|

| | |
|---|---|
| Participer à une séance de breffage | 9 |
|---|---|

| | |
|---|---|
| Consultez les documents d'évaluation..... | 9 |
|---|---|

| | |
|--|---|
| Effectuez votre évaluation préliminaire..... | 9 |
|--|---|

| | |
|--|---|
| Deuxième étape : pendant la rencontre..... | 9 |
|--|---|

| | |
|--------------------------------|---|
| Examinez les propositions..... | 9 |
|--------------------------------|---|

| | |
|---|----|
| Rencontrez les personnes représentant l'installation ou l'établissement administratif | 10 |
|---|----|

| | |
|------------------------------|----|
| Parvenez à un consensus..... | 10 |
|------------------------------|----|

| | |
|--|----|
| Troisième étape : après la rencontre | 10 |
|--|----|

| | |
|---|----|
| Nous rédigeons les rapports du comité | 10 |
|---|----|

| | |
|-------------------------------|----|
| Décisions de financement..... | 10 |
|-------------------------------|----|

| | |
|---|----|
| Annexe 1 : Guide de référence rapide : critères d'évaluation..... | 11 |
|---|----|

| | |
|--|----|
| Annexe 2 : Exemple d'ordre du jour d'une rencontre de comité expert du concours 2023 du Fonds des initiatives scientifiques majeures | 12 |
|--|----|

| | |
|--|----|
| Annexe 2 : Exemple d'ordre du jour d'une rencontre de comité expert du concours 2023 du Fonds des initiatives scientifiques majeures | 12 |
|--|----|

| | |
|--|----|
| Annexe 2 : Exemple d'ordre du jour d'une rencontre de comité expert du concours 2023 du Fonds des initiatives scientifiques majeures | 12 |
|--|----|

| | |
|--|----|
| Annexe 2 : Exemple d'ordre du jour d'une rencontre de comité expert du concours 2023 du Fonds des initiatives scientifiques majeures | 12 |
|--|----|

| | |
|--|----|
| Annexe 2 : Exemple d'ordre du jour d'une rencontre de comité expert du concours 2023 du Fonds des initiatives scientifiques majeures | 12 |
|--|----|

Liste des acronymes utilisés

| | |
|------|--|
| CEM | Comité d'évaluation multidisciplinaire |
| EDI | Équité, diversité et inclusion (Voir « Équité, diversité et inclusion », page 6.) |
| FCI | Fondation canadienne pour l'innovation |
| SGCF | Système de gestion des contributions de la FCI |

À qui s'adressent ces lignes directrices?

Ces lignes directrices s'adressent aux membres des comités experts qui examinent les propositions dans le cadre du concours 2023 du Fonds des initiatives scientifiques majeures de la Fondation canadienne pour l'innovation.

Aperçu du Fonds des initiatives scientifiques majeures

En 2010, le gouvernement du Canada a mandaté la FCI pour élaborer une approche systématique afin d' :

- Évaluer le rendement scientifique des installations de recherche d'importance nationale et leurs besoins de financement en matière d'exploitation et de maintenance et d'y répondre;
- Assurer le suivi de leurs politiques et pratiques de gestion et de gouvernance.

C'est pourquoi elle a lancé le concours 2012 du Fonds des initiatives scientifiques majeures, le premier du genre. Son but était d'aider à stabiliser le fonctionnement des installations financées grâce à la promotion de pratiques de gestion et de gouvernance des plus rigoureuses, comme l'élaboration de plans de gestion adaptés au modèle de financement canadien.

Le concours 2023 du Fonds des initiatives scientifiques majeures est le quatrième du genre. Au fil des trois concours précédents, le programme de financement a inclus un éventail d'installations plus large, tant par leur envergure que leur complexité, et ce, dans toutes les disciplines de recherche. Pour ce concours, la FCI investira jusqu'à 660 millions de dollars sur six ans (du 1^{er} avril 2023 au 31 mars 2029) pour couvrir une partie du total des coûts admissibles d'exploitation et de maintenance des installations financées

Le financement alloué par la FCI s'ajoutera aux ressources déjà existantes consacrées à l'exploitation et à la maintenance, et cherchera à combler les besoins relatifs au fonctionnement des installations retenues. Pour obtenir un complément d'information sur le concours 2023 du Fonds des initiatives scientifiques majeures, veuillez consulter [l'appel à propositions](#) publié en ligne.



Définition d'une installation dans le contexte du Fonds des initiatives scientifiques majeures

Une installation financée par le Fonds des initiatives scientifiques majeures répond aux besoins d'une communauté de chercheuses et chercheurs représentant une masse critique d'utilisatrices et utilisateurs répartis à la grandeur du pays.

L'installation offre un accès partagé à une grande quantité d'équipements, de services, de ressources et de personnel scientifique et technique hautement spécialisés.

Qu'elle soit localisée dans un seul établissement, répartie dans plusieurs lieux ou virtuelle, l'installation :

- Appuie la recherche et le développement technologique de pointe et encourage la mobilisation des connaissances et le transfert des technologies à la société;
- A besoin de ressources dont l'affectation dépasse largement la capacité d'un seul établissement;
- Est désignée ou reconnue précisément comme une installation qui répond à des besoins pancanadiens, et ses structures de gouvernance et de gestion doivent refléter ce mandat.

Objectifs du concours

Ce concours fournira un soutien pluriannuel sur la période du 1er avril 2023 au 31 mars 2029 pour répondre aux besoins des installations relativement aux coûts d'exploitation et de maintenance.

Ce financement veut :

- Permettre aux communautés de recherche pancanadiennes d'entreprendre des activités de recherche ou de développement technologique de calibre mondial qui engendreront des avantages socioéconomiques, environnementaux ou en matière de santé pour le Canada;
- Permettre aux installations financées d'optimiser leur fonctionnement et d'exploiter pleinement leurs équipements, services, ressources et personnel scientifique et technique hautement spécialisés;
- Promouvoir une gestion responsable par l'adoption de bonnes pratiques de gouvernance et de gestion.

Processus d'évaluation du mérite du Fonds des initiatives scientifiques majeures

La FCI est dotée d'un processus d'évaluation du mérite rigoureux qui repose sur des spécialistes indépendants de partout au Canada et du monde entier. Ce processus garantit qu'elle ne finance que les meilleurs projets d'infrastructure de recherche et que l'évaluation des propositions soit juste, concurrentielle, approfondie et transparente. Les évaluateurs et évaluatrices consacrent un temps et des efforts inestimables à ce processus pour qu'en fin de compte, le conseil d'administration de la FCI puisse rendre ses décisions par rapport au financement des projets.

Le processus d'évaluation du mérite du concours du Fonds des initiatives scientifiques majeures compte trois étapes (figure 1).

Figure 1 : Processus d'évaluation du mérite du Fonds des initiatives scientifiques majeures



Première étape – Comité d'évaluation multidisciplinaire : évaluation des avis d'intention

Le comité d'évaluation multidisciplinaire (CEM) se réunira à la fin du mois d'octobre pour examiner les avis d'intention afin de cibler les installations qui répondent aux critères d'admissibilité du concours et seront donc invitées à soumettre une proposition.

Deuxième étape – Comités experts : évaluation des propositions

Les comités experts évalueront les propositions en fonction des critères d'évaluation du concours. Ces comités recommanderont au CEM les propositions qui répondent à la norme d'excellence du concours et suggéreront le montant à allouer à chacune des installations. Le CEM n'évaluera pas les propositions que les comités experts n'auront pas recommandées.

Troisième étape – Comité d'évaluation multidisciplinaire : évaluation des propositions

Lors de cette troisième étape et suite aux recommandations des comités experts, le CEM examinera seulement les propositions qui ont satisfait à la norme d'excellence du concours

Pour être plus précis, il :

- Déterminera les propositions qui remplissent le mieux les trois objectifs du concours en tenant compte des autres propositions présentées;
- Établira le montant à allouer à chaque proposition dans les limites du budget du concours;
- Examinera les demandes de financement transitoire présentées par des installations financées dans le cadre du concours de 2017 qui ne seront pas retenues à l'étape de l'évaluation du comité expert ou du CEM de ce concours;
- Présentera les recommandations de financement définitives et les montants de financement au conseil d'administration de la FCI.

Le conseil d'administration de la FCI rendra ses décisions de financement à sa séance du mois de juin 2022. Ensuite, la FCI en avisera les établissements demandeurs et enverra les rapports d'évaluation des comités experts et du CEM comprenant les noms des membres de ces comités.

Ces lignes directrices sont destinées aux évaluateurs et évaluatrices qui participent à la deuxième étape de ce processus : l'évaluation des propositions par les comités experts. Des lignes directrices distinctes sont fournies aux évaluateurs et évaluatrices qui participent aux autres étapes du processus.

Critères d'évaluation

Les comités d'évaluation examineront les propositions en fonction des six critères décrits ci-dessous. Dans [l'appel à propositions](#), il était indiqué de décrire précisément dans quelle mesure les propositions répondent à chaque critère d'évaluation et de fournir suffisamment de renseignements pour permettre aux évaluateurs et évaluatrices d'examiner les mérites de chaque projet.

Excellence scientifique — Des chercheurs et chercheuses de premier ordre utilisent l'installation pour mener des recherches novatrices et de pointe qui génèrent des avantages socioéconomiques, environnementaux ou en matière de santé pour la population canadienne. Les orientations de recherche proposées dans le plan stratégique de l'installation sont tournées vers l'avenir et reflètent ce qui se fait de meilleur dans les domaines soutenus.

Compétitivité sur la scène internationale — Les équipements, services, ressources et le personnel scientifique et technique hautement spécialisés de l'installation sont compétitifs au niveau international. La communauté qui les utilise leur accorde la plus haute importance et leur perte représenterait un recul important pour le Canada.

Besoin du financement de la FCI — Le financement demandé est nécessaire pour permettre à l'installation d'exploiter pleinement ses capacités scientifiques et techniques et fonctionner à un niveau optimal pour satisfaire aux besoins de la communauté des utilisateurs et utilisatrices.

Exploitation de l'installation et accès par des utilisateurs et utilisatrices — L'installation est exploitée avec efficacité et efficience; elle a mis en place des mécanismes afin d'assurer une utilisation optimale par la communauté d'utilisateurs et d'utilisatrices. L'accès aux ressources limitées n'est accordé qu'au terme d'un processus de sélection approprié.

Excellence dans la gouvernance — L'installation adopte les meilleures pratiques de gouvernance, notamment une planification stratégique à long terme, en fonction de son envergure et de sa complexité. L'installation définit ses besoins tout au long de son cycle de vie en collaboration avec la communauté d'utilisateurs et utilisatrices.

Excellence dans la gestion — L'installation adopte les meilleures pratiques en matière de gestion des opérations, d'atténuation des risques (notamment par la mise en place de pratiques de cybersécurité), d'administration des ressources financières, des données et des ressources humaines (notamment par la mise en place de pratiques d'équité, diversité et inclusion). L'équipe de direction a les compétences fondamentales requises.

Référez-vous à la partie 2 de l'[appel à propositions](#) pour connaître les consignes données aux installations afin qu'elles satisfassent à ces critères.

Échelle d'évaluation

La FCI a recours à une échelle d'évaluation comportant cinq énoncés permettant de déterminer dans quelle mesure une proposition répond à un objectif du concours (figure 2). Pour évaluer les propositions, veuillez vous appuyer sur cette échelle comme il se doit, c'est-à-dire dans son intégralité. Les cotes attribuées doivent être fondées sur les forces et les faiblesses de la proposition que vous et le comité expert relèverez.

Figure 2 : Échelle d'évaluation de la FCI à l'intention des comités experts



Un guide de référence rapide pour les six critères et l'échelle d'évaluation se trouve à [l'annexe 1](#).

Principes de l'évaluation du mérite

Le processus d'évaluation du mérite de la FCI s'appuie sur les principes d'intégrité et de confidentialité afin de continuer à mériter la confiance du milieu de la recherche, du gouvernement et du public. Tous les membres de comités d'évaluation doivent donc se conformer à l'[Accord sur les conflits d'intérêts et la confidentialité](#).

Intégrité

La FCI s'attend à ce que les évaluateurs et évaluatrices observent les normes d'éthique et d'intégrité les plus rigoureuses qui soient. Cela signifie que des intérêts personnels ne doivent jamais influencer ni sembler influencer les recommandations. Une personne est recrutée à titre individuel, et non pour représenter ou défendre une discipline ou une organisation. Tout conflit d'intérêts doit être déclaré à la FCI qui détermine s'il est gérable ou s'il convient d'écarter la personne ciblée du processus d'évaluation.

Confidentialité

Le processus d'évaluation de la FCI est confidentiel. Accepter de faire partie d'un comité d'évaluation de la FCI, c'est s'engager à respecter l'[Accord sur les conflits d'intérêts et la confidentialité](#). Quelle que soit le moment, toute information transmise doit être traitée comme confidentielle. Les propositions ne doivent faire l'objet d'aucune discussion. Si une personne sollicitée pense ne pas posséder l'expertise nécessaire pour rendre une évaluation utile sans en discuter avec un ou une collègue, la FCI la prie de décliner l'invitation.

Préjugés inconscients

L'évaluation du mérite est en soi un processus subjectif. Les préjugés peuvent être inconscients et se manifester de plusieurs façons. Ils peuvent reposer sur une école de pensée, une préférence pour la recherche fondamentale, appliquée ou translationnelle, un parti pris pour un champ de recherche, une sous-discipline ou une approche (émergente ou non), la taille ou la réputation de l'établissement demandeur, de même que sur l'âge, la langue, les facteurs identitaires ou le genre des personnes concernées.



Équité, diversité et inclusion

Nous nous engageons à respecter les principes d'équité, de diversité et d'inclusion. Dans l'ensemble de nos activités, nous reconnaissons qu'un large éventail de perspectives, de compétences et d'expériences contribue à rehausser le niveau d'excellence en recherche.

Équité : Nous voulons que tous les établissements admissibles au financement de la FCI aient accès et puissent bénéficier de nos programmes et de l'infrastructure que nous finançons au moyen de procédures bien établies, justes et impartiales.

Diversité : Nous accordons de l'importance aux caractéristiques qui permettent aux établissements et à leurs communautés de recherche de réussir, quel que soit le parcours ou la provenance de celles-ci. Cela comprend notamment les caractéristiques

individuelles comme le genre, la langue, la culture et le stade de carrière; les caractéristiques institutionnelles comme la taille, le type et l'emplacement; ainsi que les caractéristiques de l'ensemble du spectre de la recherche fondamentale et appliquée et de chaque discipline.

Inclusion : Nous encourageons une culture de collaboration, partenariat, contribution et engagement entre divers groupes de personnes, établissements et domaines de recherche afin de maximiser le potentiel de l'écosystème de recherche du Canada.

Nous croyons que favoriser une culture équitable, diversifiée et inclusive est la responsabilité de l'ensemble de l'écosystème de la recherche, y compris les bailleurs de fonds, les établissements, les chercheurs, les experts et les évaluateurs.

La FCI encourage fortement les membres du CEM à consulter le [module de formation en ligne](#) pour prévenir tout préjugé inconscient dans l'évaluation du mérite. Ce bref module a été mis au point par les Instituts de recherche en santé du Canada, le Conseil de recherches en sciences naturelles et en génie et le Conseil de recherches en sciences humaines du Canada. Il permet de mieux comprendre certains types de préjugés inconscients et comment ceux-ci influencent l'évaluation au mérite, tout en suggérant des façons d'en atténuer les effets.

Langues officielles

La FCI offre ses services dans les deux langues officielles du Canada : le français et l'anglais. Toutefois, les réunions des comités se déroulent habituellement en anglais.

Les comités doivent s'assurer que toutes les propositions soumises dans l'une des deux langues officielles fassent l'objet d'une évaluation complète et détaillée.

Si l'on vous a assigné une proposition dans une langue que vous ne comprenez pas, veuillez communiquer immédiatement avec la FCI qui l'attribuera à un autre membre du comité d'évaluation.

Système de gestion des contributions de la FCI

Le Système de gestion des contributions de la FCI (SGCF) est un portail numérique sécurisé, utilisé par les membres des comités d'évaluation pour accéder, en un seul endroit, à l'information et à la documentation nécessaires afin de participer pleinement au processus d'évaluation. Le personnel de la FCI créera un compte dans le SGCF à l'intention de chaque membre du comité qui aura accepté de participer au processus d'évaluation. La FCI gère les privilèges d'accès afin que les membres des comités d'évaluation disposent de l'information et de la documentation nécessaires pour évaluer les propositions qui leur sont assignées. Si un membre possède déjà un compte dans le SGCF, le matériel d'évaluation se trouvera dans le compte existant.

Le SGCF est divisé en différents tableaux de bord selon le type d'utilisateur ou d'utilisatrice. Celui qui permet de consulter le matériel et d'entamer le processus d'évaluation est accessible en cliquant sur le nom du comité expert associé au concours 2023 du Fonds des initiatives scientifiques majeures. La page « Évaluation et documentation » apparaîtra alors sur laquelle se trouve :

- Des documents de référence : ces lignes directrices mais aussi des guides de référence rapide sur les critères d'admissibilité et les objectifs du concours, etc.;
- Des renseignements sur les rencontres : dates, heures de début/fin et ordres du jour;
- Les avis d'intention et, ultérieurement, les propositions et les rapports des comités experts (sous l'onglet « Documents relatifs aux projets »);
- Les propositions en attente d'une évaluation et les formulaires d'évaluation préliminaire.

Pour obtenir un complément d'information, veuillez consulter le document intitulé [Initiation au Système de gestion des contributions de la FCI : Guide des évaluateurs \(PDF\)](#).

Rôle et responsabilités des comités experts

Présidence

La présidence est chargée de diriger les rencontres des comités experts en s'assurant que :

- La réunion se déroule efficacement;
- Les avis de tous les membres soient pris en considération;
- Toutes les propositions soient évaluées équitablement, uniformément et conformément aux lignes directrices énoncées dans le présent document;
- Les membres parviennent à un consensus sur l'évaluation de chaque critère;
- Les discussions du comité soient suffisamment détaillées et les cotes suffisamment justifiées pour permettre au personnel de la FCI de rédiger les rapports du comité;
- Les rapports reflètent fidèlement les discussions que les membres ont eues pendant leurs rencontres.

Membres

La FCI choisit les évaluateurs et évaluatrices du comité expert en raison de leur leadership scientifique et leur expertise en matière de gestion et d'exploitation d'installations comparables, tant au Canada qu'au niveau international. Les comités experts mesurent les forces et les faiblesses des propositions en fonction des critères d'évaluation de ce concours. Pour les installations financées dans le cadre du concours de 2017, les comités experts évaluent aussi dans quelle mesure elles ont maximisé leur potentiel scientifique et technologique grâce à la contribution du Fonds des initiatives scientifiques majeures depuis leur évaluation de mi-parcours en 2019; et dans quelle mesure elles ont corrigé les points à améliorer que les comités ayant réalisé l'évaluation de mi-parcours avaient relevé dans leurs rapports.

Les membres soumettent une évaluation préliminaire des propositions à la FCI avant la réunion de leur comité. Au cours de celle-ci, ils les examinent et s'efforcent de parvenir à un consensus selon chaque critère d'évaluation. Les travaux de ces comités débouchent sur des recommandations faites au CEM quant aux propositions qui répondent à la norme d'excellence du concours. Ils suggèrent également le montant qu'il convient d'allouer à chacune des installations

Personnel de la FCI

Au moins un membre du personnel de la FCI assistera à chacune des rencontres pour épauler la présidence, prendre des notes et clarifier les politiques et les processus de la FCI. Le personnel de la FCI rédigera le rapport du comité pour chaque proposition, puis les soumettra à l'approbation de la présidence du comité pour s'assurer que les discussions des membres y sont fidèlement reflétées.

Observateurs et observatrices

Occasionnellement, d'autres membres du personnel de la FCI participent aux réunions des comités à titre d'observateurs ou observatrices. En outre, afin de coordonner le processus d'évaluation et d'éviter le dédoublement d'activités d'évaluation, la FCI pourrait inviter des représentants des partenaires financiers concernés à se joindre aux réunions des comités experts.

Rencontre avec les établissements demandeurs

Chaque comité expert tiendra une rencontre virtuelle avec les représentants ou représentantes de l'installation, sa direction et l'établissement administratif afin de mieux comprendre les réalités opérationnelles, les caractéristiques, les retombées et les résultats de l'installation. Les connaissances acquises lors de ces échanges aideront le comité expert à évaluer la proposition en fonction des critères établis.

La rencontre se composera généralement de deux séances distinctes. La première portera sur l'excellence scientifique et les avantages pour la population canadienne ainsi que sur les capacités et la compétitivité internationale de l'installation. La seconde sera consacrée à l'exploitation, à la gouvernance et à la gestion de l'installation ainsi qu'au besoin du financement de la FCI.

En règle générale, ces personnes occupent la présidence-direction générale ou la direction générale de l'installation, la présidence de son conseil d'administration, la direction scientifique, un poste d'agent financier ou d'agente financière et un rôle au sein de l'établissement administratif.

Logistique des rencontres

Échéancier et fonctionnement des rencontres

Les réunions des comités experts auront lieu entre décembre 2021 et avril 2022. Le tableau 1 résume les principales activités et l'échéancier du concours 2023.

Les comités experts se réunissent généralement plusieurs fois par vidéoconférence afin de tenir compte des horaires de chacun et chacune (voir un exemple d'ordre du jour à l'annexe 2). La FCI envoie des instructions pour pouvoir se connecter à la plateforme de vidéoconférence avant les réunions.

Tableau 1 : Sommaire des activités principales et échéancier des comités experts

| Échéancier | Activités |
|--------------------|--|
| Avant la réunion | Les évaluateurs et évaluatrices doivent : <ul style="list-style-type: none">• Activer leur compte et accéder au Système de gestion des contributions de la FCI (SGCF).• Consulter les documents d'évaluation disponibles dans leur tableau de bord dans le SGCF.• Suivre la formation portant sur les préjugés inconscients.• Évaluer les propositions en fonction des critères d'évaluation du concours.• Transmettre à la FCI leurs évaluations préliminaires au moins trois jours avant la rencontre. |
| Pendant la réunion | La présidence guide le comité dans l'évaluation de chaque proposition et dans les réunions avec les personnes représentant l'installation et l'établissement administratif. Le comité cerne les forces et les faiblesses de chaque proposition selon chaque critère d'évaluation, de façon à pouvoir produire un rapport de comité. Le comité parvient à un consensus et attribue une cote à chaque critère et une recommandation globale de financement. |
| Après la réunion | Le personnel de la FCI rédige l'ébauche de chaque rapport. La présidence passe en revue et approuve les rapports. |

Réalisation de l'évaluation

Première étape : avant la rencontre

Participer à une séance de breffage

Avant la rencontre du comité, nous vous convierons à une courte séance de breffage concernant les documents et le processus d'évaluation. La séance pourrait être individuelle ou collective, selon la disponibilité des membres.

Consultez les documents d'évaluation

Une fois que vous aurez accepté ce rôle dans l'évaluation des propositions et peu après la date limite de soumission des propositions, vous recevrez un courriel pour pouvoir activer votre compte dans le SGCF. Si vous possédez déjà un compte, vous recevrez un courriel vous avisant que le matériel d'évaluation y est accessible. Pour obtenir un complément d'information, veuillez consulter le document intitulé Initiation au [Système de gestion des contributions de la FCI : Guide des évaluateurs \(PDF\)](#).

Effectuez votre évaluation préliminaire

Les documents fournis doivent être la seule source d'information sur laquelle vous fonderez votre évaluation. Il incombe aux établissements demandeurs de démontrer dans leur proposition de quelle manière le projet satisfait chacun des objectifs du concours et justifie la demande de financement.

Veuillez évaluer le degré de conformité des propositions en vous fondant sur les critères d'évaluation et en utilisant l'échelle d'évaluation à l'intention des comités experts.

Dans le SGCF, dans le menu déroulant à cette fin, saisissez alors la cote que vous voulez attribuer à chaque critère et indiquez-en les forces et les faiblesses dans la section « commentaires » correspondante.

En préparation des rencontres avec les établissements demandeurs, c'est l'endroit où vous pourriez ajouter toute question pour laquelle vous souhaiteriez obtenir une réponse.

Veuillez tenir compte de la pertinence du budget et des estimations des coûts dans votre évaluation préliminaire de la section du rapport intitulée « Besoin du financement de la FCI ». Votre évaluation du budget doit mettre en avant les dépenses des activités prévues pour lesquelles les preuves sont insuffisantes.

Veuillez terminer vos évaluations préliminaires au moins trois jours avant une rencontre de comité. Les évaluations préliminaires ne sont pas transmises aux établissements demandeurs; toutefois, elles sont utiles pour alimenter les discussions lors de la réunion et produire les rapports du comité.

Deuxième étape : pendant la rencontre

Examinez les propositions

Lors de la réunion, vous et les autres membres partagerez vos évaluations préliminaires des propositions. Vous discuterez ensuite d'éventuelles divergences importantes entre vos évaluations. Pour les installations financées dans le cadre du concours de 2017, les membres évalueront également dans quelle mesure elles ont maximisé leur potentiel scientifique et technologique grâce à la contribution du Fonds des initiatives scientifiques majeures depuis l'évaluation de mi-parcours de 2019 et dans quelle mesure elles ont corrigé les points à améliorer relevés dans les rapports des comités qui ont réalisé l'évaluation de mi-parcours.

Rencontrez les personnes représentant l'installation et l'établissement administratif

Cette rencontre avec les personnes représentant l'installation et l'établissement administratif est un échange sous forme de questions-réponses.

Avant les rencontres avec les personnes représentant l'installation ou l'établissement administratif, les membres du comité expert identifient les points clés qui ont besoin d'être clarifiés et préparent des questions à leur poser et qui seront discutées lors de la rencontre. Après la rencontre, le comité expert reprend ses discussions à huis clos pour s'entendre sur les cotes à attribuer et pour établir les forces et les faiblesses du projet en fonction des critères d'évaluation.

Parvenez à un consensus

Ultimement, le comité expert doit parvenir à un consensus concernant les cotes des critères, c'est-à-dire la mesure dans laquelle la proposition satisfait à chaque norme de critère ainsi que les forces et les faiblesses de chaque critère d'évaluation.

Lorsqu'il y aura des cas d'écart importants, le comité expert sera tenu de justifier sa décision.

Ces comités recommanderont au CEM les propositions qui répondent à la norme d'excellence du concours et suggéreront le montant à allouer à chacune des installations. Le CEM n'évaluera pas les propositions que les comités experts n'auront pas recommandées.

Troisième étape : après la rencontre

Nous rédigeons les rapports du comité

Les membres du comité expert n'ont pas à rédiger les rapports des propositions évaluées. Le personnel de la FCI s'en charge. Chaque rapport résume l'évaluation consensuelle ainsi que les commentaires du comité. La présidence du comité passera en revue les rapports et confirmera que les discussions des membres y sont fidèlement reflétées.

Décisions de financement

Le conseil d'administration de la FCI rendra ses décisions de financement pour chacune des propositions à sa séance du mois de juin 2022. Peu après celle-ci, nous en aviserons les établissements demandeurs et enverrons les rapports d'évaluation des comités experts et du CEM comprenant les noms et affiliations des membres de ces comités.

Nous vous adressons, au nom de toute la FCI, nos sincères remerciements pour le temps que vous nous avez consacré ainsi que votre précieuse contribution au concours 2023 du Fonds des initiatives scientifiques majeures!

Annexe 1 : Guide de référence rapide : critères d'évaluation



Satisfait et dépasse largement la norme.



Satisfait la norme.



Satisfait la norme, n'ayant que quelques faiblesses mineures.



Satisfait partiellement la norme malgré des faiblesses importantes.



Ne satisfait pas la norme en raison de faiblesses majeures.

Excellence scientifique — Des chercheurs et chercheuses de premier ordre utilisent l'installation pour mener des recherches novatrices et de pointe qui génèrent des avantages socioéconomiques, environnementaux ou en matière de santé pour la population canadienne. Les orientations de recherche proposées dans le plan stratégique de l'installation sont tournées vers l'avenir et reflètent ce qui se fait de meilleur dans les domaines soutenus.

Compétitivité sur la scène internationale — Les équipements, services, ressources et le personnel scientifique et technique hautement spécialisés de l'installation sont compétitifs au niveau international. La communauté qui les utilise leur accorde la plus haute importance et leur perte représenterait un recul important pour le Canada.

Besoin du financement de la FCI — Le financement demandé est nécessaire pour permettre à l'installation d'exploiter pleinement ses capacités scientifiques et techniques et fonctionner à un niveau optimal pour satisfaire aux besoins de la communauté des utilisateurs et utilisatrices.

Exploitation de l'installation et accès par des utilisateurs et utilisatrices — L'installation est exploitée avec efficacité et efficience; elle a mis en place des mécanismes afin d'assurer une utilisation optimale par la communauté d'utilisateurs et d'utilisatrices. L'accès aux ressources limitées n'est accordé qu'au terme d'un processus de sélection approprié.

Excellence dans la gouvernance — L'installation adopte les meilleures pratiques de gouvernance, notamment une planification stratégique à long terme, en fonction de son envergure et de sa complexité. L'installation définit ses besoins tout au long de son cycle de vie en collaboration avec la communauté d'utilisateurs et utilisatrices.

Excellence dans la gestion — L'installation adopte les meilleures pratiques en matière de gestion des opérations, d'atténuation des risques (notamment par la mise en place de pratiques de cybersécurité), d'administration des ressources financières, des données et des ressources humaines (notamment par la mise en place de pratiques d'équité, diversité et inclusion). L'équipe de direction a les compétences fondamentales requises.

Annexe 2 : exemple d'ordre du jour d'une rencontre de comité expert du concours 2023 du Fonds des initiatives scientifiques majeures

Veillez noter que l'ordre du jour pourrait varier selon la taille et à la complexité de l'installation qui sera évaluée.

Videoconference details

Lien : https://...

Date et heure :

Breffage : jour mois AAAA — De 13 h à 14 h HNE (TUC-5)

Session 1 : jour mois AAAA — De 10 h 30 à 13 h 30 HNE (TUC-5)

Session 2 : jour mois AAAA — De 10 h 30 à 13 h 30 HNE (TUC-5)

Session 3 : jour mois AAAA — De 10 h 30 à 13 h 30 HNE (TUC-5)

Autre façon de se joindre à la réunion (numéro de téléphone, etc.)

Pour obtenir du soutien technique, veuillez contacter : Coordonnées du soutien technique

Composition des comités experts

Présidence

Prénom, Nom
Affiliation
Pays

FCI

Prénom, Nom
Chargée de projets
email.address@innovation.ca

Membres

Prénom, Nom
Affiliation
Pays

Les membres du comité sont invités à lire les documents de référence suivants avant la réunion (disponibles dans le [SGCF de la FCI](#), tableau de bord de l'évaluateur) :

- Lignes directrices à l'intention des membres des comités experts
- Proposition

Breffage

Jour mois AAAA

1 p.m. – 2 p.m. Présentations et breffage

Session 1

Jour mois AAAA

- 10 h 30 Discussion/préparation de questions pour les réunions en personne (sessions 1 et 2)
- 11 h 30 Réunion en personne – **Excellence scientifique et compétitivité sur la scène internationale**
 - 10 min *Présentation par les personnes représentant l'installation/l'établissement administratif*
 - 50 min *Période de questions*
- 12 h 30 Pause
- 12 h 45 Délibérations des membres du comité au sujet de l'excellence scientifique et de la compétitivité sur la scène internationale
- 13 h 30 Fin de la réunion

Session 2

Jour mois AAAA

- 10 h 30 Préparation du comité pour la réunion en personne
- 10 h 45 Réunion en personne – **Besoin du financement de la FCI, exploitation de l'installation et accès par des utilisateurs et utilisatrices et excellence dans la gestion**
 - 10 min *Présentation par les personnes représentant l'installation/l'établissement administratif*
 - 50 min *Période de questions*
- 11 h 45 Pause
- 12 h 15 Délibérations des membres du comité au sujet du besoin du financement de la FCI (y compris le budget), de l'exploitation de l'installation et de l'accès par des utilisateurs et utilisatrices ainsi que de l'excellence dans la gestion
- 13 h 30 Fin de la réunion

Session 3

Jour mois AAAA

- 10 h 30 Préparation du comité pour la réunion avec la présidence du conseil d'administration de l'installation
- 11 h 00 Réunion avec la présidence du conseil d'administration de l'installation – **Excellence dans la gouvernance**
- 11 h 30 Délibérations des membres du comité au sujet de l'excellence dans la gouvernance
- 12 h 00 Pause
- 12 h 30 Élaboration des grandes lignes du rapport du comité et recommandation de financement
- 13 h 15 Récapitulatif et rétroaction (processus)
- 13 h 30 Fin de la réunion

Personnes représentant l'installation

Prénom, Nom

Rôle

Établissement

Prénom, Nom

Rôle

Établissement

Prénom, Nom

Rôle

Établissement

Prénom, Nom

Présidence du conseil d'administration de l'installation

Affiliation

Prénom, Nom

Rôle

Établissement